



Trois niveaux de labellisation existent en fonction de l'état d'avancement dans la démarche :

	<p>Le premier niveau : il correspond à une première étape de la démarche : le projet est présenté aux différents acteurs, il est intégré au projet d'établissement, une démarche partenariale est engagée et diverses actions sont concrétisées.</p>
	<p>Le deuxième niveau : il certifie que la démarche est désormais solide et implique l'ensemble des piliers du développement durable. Les porteurs de projets sont formés, les partenariats sont consolidés, le nombre d'actions devient conséquent.</p>
	<p>Le niveau « expert » : la démarche est désormais pérennisée, des actions remarquables sont engagées, l'établissement contribue de façon manifeste au développement durable. L'obtention du label ne constitue pas un aboutissement, mais elle est surtout la marque d'une volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.</p>